

ARRETE n° 26 1 0 1 6 du 03 AVR. 2026

portant désignation des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission des deux concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2025

Le Président du conseil d'Administration

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et examens professionnels en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté n° 251039 du 10 avril 2025 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne portant ouverture de deux concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels prévus au 1° et 2° de l'article 5 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 ;

Vu l'arrêté n° 253879 du 24 octobre 2025 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne portant composition du jury des concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté n° 260700 du 27 février 2026 du Président du conseil d'administration du SDIS de l'Essonne fixant la liste des candidats pré-admis aux deux concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels ;

Considérant qu'il convient de désigner les examinateurs complémentaires au jury pour conduire les épreuves orales d'admission des deux concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

Arrête

ARTICLE 1

La liste des examinateurs associés au jury pour les épreuves orales d'admission des deux concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels organisés au titre de l'année 2025 est arrêtée comme suit :

Collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Capitaine Elsa DELEIGNIES – Officier du SDIS 78
Capitaine Magdalena JACOB-LEWANDOWSKI – Officier du SDIS 91
Lieutenant Matthias ALBERTELLI – Officier du SDIS 95
Lieutenant Lilian BELLIER – Officier du SDIS 78
Lieutenant Ludovic CHAILLOU – Officier du SDIS 95
Lieutenant Hervé DEBRUILLE – Officier du SDIS 78
Lieutenant Gaël DEVILLE – Officier du SDIS 77
Lieutenant Guillaume GOUJON – Officier du SDIS 77
Lieutenant Christophe HOLICHON – Officier du SDIS 95
Lieutenant Franck JOHN – Officier du SDIS 91
Lieutenant Frédéric KNAFF – Officier du SDIS 91
Lieutenant Paul MARMAJOU – Officier du SDIS 78
Lieutenant Claude MITEAU – Officier du SDIS 91
Lieutenant Axel NZIHOU – Officier du SDIS 91
Lieutenant Christophe THUILLIEZ – Officier du SDIS 95
Lieutenant Lucie WURTZ – Officier du SDIS 77

Collège des élus locaux :

Madame Bernadette BLONDEL - Adjointe au Maire de Saint Rémy-les-Chevreuse (78)
Madame Agnès BOSDARROS - Adjointe au Maire de Saint Rémy-les-Chevreuse (78)
Madame Ghyslaine COURET – Conseillère municipale de Montévrain (77)
Madame Adeline GUILLEUX - Adjointe au Maire de Plaisir (78)
Madame Christel HUBY- Conseillère municipale de Montévrain (77)
Madame Pnina MOKRI – Conseillère municipale de Bussy-Saint-Georges (77)
Madame Dorothee MULLER - Adjointe au Maire de Saint Gratien (95)
Madame Isabelle PERIGAULT – Conseillère municipale de Plessis-Feu-Aussoux (77)
Madame Nathalie TATIN – Maire d'Orcemont (78)
Monsieur Loïc DROUIN - Adjoint au Maire de Saint-Leu-la forêt (95)
Monsieur Patrick KATAKO – Conseiller municipal de Nandy (77)
Monsieur Christophe PIEPRZ – Adjoint au Maire de Briis-sous-Forges (91)
Monsieur Patrick RATOUCHE – Adjoint au Maire de Noisiel (77)

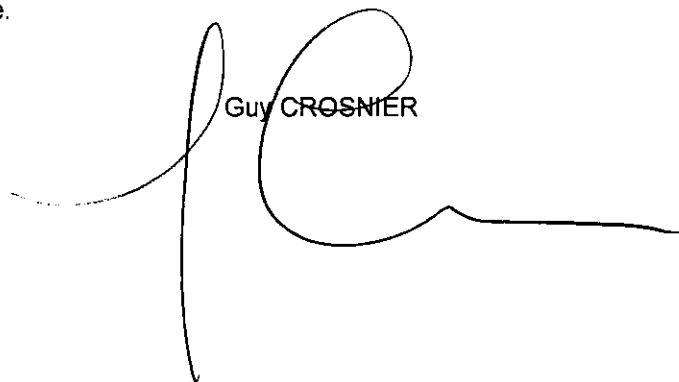
Collège des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Adjudant-chef David CHERUBINI – Sous-officier du SDIS 95
Adjudant-chef Sylvain CRUCHET – Sous-officier du SDIS 95
Adjudant-chef Jean-François MAISONNAVE – Sous-officier du SDIS 77
Adjudant-chef Philippe MECHAIN – Sous-officier du SDIS 91
Adjudant-chef Eric REAUX – Sous-officier du SDIS 95
Adjudant-chef Jérôme STACHOWIAK – Sous-officier du SDIS 91
Adjudant-chef Frédéric VIGANO – Sous-officier du SDIS 95
Adjudant Sandjy MOHANDAS – Sous-officier du SDIS 77
Sergent-chef Mickaël SAUGER – Sous-officier du SDIS 78
Sergent-chef Binh-Minh TRAN – Sous-officier du SDIS 77
Sergent Thomas GAGNON – Sous-officier du SDIS 78
Sergent Jimmy WEISS – Sous-officier du SDIS 77

ARTICLE 2

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne. Il sera affiché dans les locaux du service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne et des trois autres SDIS d'Ile-de-France.


Guy CROSNIER

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site www.telerecours.fr, rubrique « Télérecours citoyens ».

' : Accusé de réception :

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 091-289100992-20260403-261016-AI

Date de réception de l'accusé : 03/04/2026

Numéro de l'acte : 261016

Objet : Portant désignation des examinateurs associés au jury pour l'épreuve orale d'admission des deux concours externes sur épreuves d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2025

Date de décision : 03/04/2026

Date de transmission : 03/04/2026

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<http://www.efest.fr>